



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 1^{er} avril 2021

- Compte-rendu -

Présents : Philippe GENILLOUX, Dominique HENRY, Isabelle HOCQUEMILLER, Michel JANNIN, Ludovic JEUNOT, Jean-Michel LHOMMEE, Carine PARRENIN, Anne Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ

Excusée : Céline HIRCHI, procuration à Philippe GENILLOUX

Absents : Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN

Participait également : Audrey BERTRAND, secrétaire de Mairie

Secrétaire de séance : Jérôme VILLEQUEZ

➤ **Désignation d'un secrétaire de séance** : Jérôme VILLEQUEZ

➤ **Décision sur le fait de tenir la séance à huis-clos** pour des raisons de couvre-feu sanitaire

Considérant l'impossibilité pour les habitants d'assister à la séance de Conseil pendant le couvre-feu, le Conseil municipal prend acte de cette situation et sur proposition du maire décide à l'unanimité de tenir la séance à huis clos.

Ceci ne concerne que la tenue de la séance et non son contenu, et ne change rien sur les informations apportées à la population via le compte-rendu de séance.

Si la situation sanitaire perdure ou s'aggrave, une solution sera recherchée pour permettre aux habitants qui le souhaitent de suivre la séance en direct.

➤ **Approbation du compte rendu de séance du 4 mars 2021**

Adopté à l'unanimité

➤ **Etat des décisions** du maire dans le cadre de sa délégation du Conseil

Conformément à l'article L2122-22 du code Général de Collectivités Territoriales, le maire rend compte des décisions qu'il a prises au titre des délégations que lui a données le Conseil municipal pour accomplir certains actes de gestion courante durant la durée du mandat. :

- deux arrêtés de concessions au cimetière
- différentes commandes : aspirateur pour l'école, vestiaires mobiles pour la cantine
- renouvellement de l'adhésion à l'association des communes forestières du Doubs

➤ **Comptes de gestion 2020 :**

Les comptes de gestion (budget communal principal et budget annexe forêt) correspondent aux écritures comptables tenues par les services de la Direction des Finances Publiques.

Ils sont conformes aux comptes administratifs communaux.

Ils sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

➤ **Comptes administratifs 2020 :**

Le maire présente les comptes administratifs (budget communal et forêt) qui retracent l'exécution budgétaire de l'année écoulée 2020. Après séquence de questions-réponses, conformément à la réglementation, il ne prend pas part au vote, sort de la salle et confie au premier adjoint le soin de soumettre ces éléments à l'approbation du conseil municipal.

| | Résultats de fonctionnement 2020 | Résultats d'investissement 2020 | Résultats de clôture 2020 (avec reports des années précédentes) |
|-----------------|----------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| Budget communal | 58 113,06 | - 93 536,24 | 21 718,56 |
| Budget forêt | 3 191,36 | - 34 549,15 | 16 095,69 |

Les comptes administratifs 2020 sont approuvés à l'unanimité ainsi que l'affectation des résultats des exercices antérieurs au budget 2021.

➤ **Budgets primitifs 2021 :**

Les budgets primitifs 2021 commune et forêt s'inscrivent dans la logique et en application des éléments d'orientation budgétaires débattus lors du conseil municipal du 4 mars, qui ont été présentés dans son compte-rendu.

Eléments complémentaires :

Fiscalité : cette année la taxe d'habitation disparaît en tant que ressource communale, et elle est compensée par le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette compensation est partielle du fait de la baisse des bases imposables des

entreprises, et une allocation compensatrice complémentaire est attribuée à la commune par l'Etat. Au final la commune ne perçoit plus que deux taxes, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties, plus le complément d'allocation compensatrice.

Le conseil municipal décide à l'unanimité une évolution du taux de référence 2020 des taxes foncières de 0,5%, valeur conforme à l'inflation de l'année 2020, pour un taux 2021 de 33,95% (foncier bâti) et 26,68% (foncier non bâti), et un produit total prévisionnel 2021 de 208 865 €, pour 215 657 € en 2020.

Amortissements : plusieurs types de dépenses doivent être amorties, sur des durées qu'il revient au conseil municipal de fixer. Le conseil approuve à l'unanimité le tableau d'amortissements, pour des durées allant de un à 10 ans selon les rubriques, et un montant total 2021 de 67 311,51 €.

Subventions aux associations : le conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention de 100 € à l'association des donneurs de sang de Saône, qui en a présenté la demande.

Budgets :

| BUDGET | | Dépenses | Recettes |
|---------|----------------|--------------|--------------|
| Commune | Fonctionnement | 481 521,27 € | 507 210,42 € |
| | Investissement | 431 198,11 € | 431 198,11 € |
| Forêt | Fonctionnement | 40 700 € | 60 821,91 € |
| | Investissement | 51 251,22 € | 51 251,22 € |

Les budgets primitifs 2021 sont adoptés à l'unanimité.

➤ Travaux d'accessibilité PMR des bâtiments communaux

Des travaux de mise aux normes d'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite doivent être exécutés cette année, principalement à l'école et à la salle vers l'église.

Jean-Michel Lhommée présente un projet, notamment pour des rampes d'accès à ces deux bâtiments. Le projet est approuvé avec des possibilités de variantes en métal et bois suite à consultation et avis de l'architecte des bâtiments de France.

Les entreprises seront consultées sur ces bases.

➤ Affaires scolaires et périscolaires :

✓ Fermeture d'une classe

Sans grande surprise, nous avons eu de façon officielle l'arrêté du rectorat pour nous annoncer la fermeture d'une classe dès la rentrée prochaine. Nous aurons donc 3 classes en septembre 2021 :

- maternelle : petits, moyens et grands
- CP, CE1, CE2
- CM1, CM2

- ✓ **Concernant le PEDT**, nous avons eu 6 réunions entre fin janvier et fin mars pour ouvrir la concertation avec les parents d'élèves élus, les enseignantes et certaines familles volontaires.

Dans un premier temps, nous avons eu à rédiger un bilan sur les 3 années écoulées.

Pour répondre à cette demande, nous avons réalisé un questionnaire pour les élèves et un à l'attention des parents pour recueillir leurs ressentis sur l'organisation du rythme scolaire et périscolaire mais aussi pour la qualité des activités périscolaires.

Ces retours nous ont montré qu'il y a une bonne coordination entre les différents acteurs scolaires et périscolaires. Les activités sont plutôt de qualité et variées. Une majorité des enfants participent aux activités périscolaires le jeudi après-midi.

Nous avons ensuite proposé un second questionnaire (20 questions) à toutes les familles pour construire le PEDT des trois prochaines années. 53 familles sur 55 y ont répondu. Merci pour cette belle participation et merci encore aux parents d'élèves, enseignantes, la commission école et aussi Cloé pour le temps consacré à ces échanges.

Ce questionnaire abordait différents thèmes : garderie/cantine/activité périscolaire/CLSH et rythme scolaire. Il a permis de dresser un état des lieux des besoins et d'améliorer la qualité des services proposés aux familles.

Sur la question des rythmes scolaires, plus de 70% des familles souhaitent maintenir le temps scolaire sur les lundi, mardi et vendredi (toute la journée) et le mercredi et jeudi matin.

Nous garderons donc les activités périscolaires sur le jeudi après-midi.

Depuis le 29 mars, nous rédigeons le nouveau PEDT pour ouvrir encore plus l'école sur les espaces naturels avec un accès fort sur la forêt, les marais, le projet de la colline des écoliers et le jumelage des écoles.

Nous essayerons d'intégrer la découverte de la faune et flore locale dans le PEDT afin d'intéresser aux mieux les élèves dans leur apprentissage.

Ce nouveau PEDT est à renvoyer au plus tard le 7 mai prochain.

- ✓ **CLSH**
Le Centre de Loisirs Sans Hébergement qui était prévu du 12 au 16 avril ne pourra finalement pas se tenir, à la fois par insuffisance du nombre d'inscrits et en raison des nouvelles règles sanitaires.
- ✓ **Financement de la classe RASED**
Considérant la demande reçue de la commune de Saône pour une participation financière aux frais de matériel de la classe RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté), le conseil municipal décide à l'unanimité cette participation à hauteur de 1€ par enfant scolarisé, pour l'année 2021.
- ✓ **Semaine des mathématiques**
Le 16 mars la classe de CM1-CM2 a reçu la visite du recteur d'académie accompagné de pas mal de monde : inspecteur d'académie, inspecteur de circonscription, plusieurs conseillers pédagogiques et enseignants, conseiller départemental, est républicain.... 14 adultes en tout dans la classe ! Objet : observations sur une séance pratique de maniement de nouveaux outils pédagogiques pour le calcul des fractions, à l'occasion de la semaine des mathématiques. La séquence en classe a été suivie d'un débriefing très intéressant avec le recteur.

Eléments rapportés par Anne-Sophie Parriaux

- **Intercommunalité** : travaux du Grand Besançon, Scot, Syndicats du plateau, du marais, du Musée de Nancray, Sivu-Sages
- ✓ **Grand Besançon** :
 - le 5 mars réunion des maires sur la question sanitaire avec la présidente de GBM et le préfet du Doubs, au sujet de mesures à prendre à l'échelle de GBM, puis de l'ensemble du Doubs.
 - le 19 mars commission des finances et ressources humaines : budget GBM 2021, tarifs du conservatoire, recrutements, prestations de collecte des déchets
 - le 23 mars groupe des maires « secteur plateau » sur le projet de PLUi (PLU intercommunal) qui devrait entrer en vigueur en 2025 et se substituer aux PLU communaux.
- ✓ **SCot** (Schéma de Cohérence Territoriale) de l'Agglomération Bisontine :
 - la commission 'habitat et mobilités » du Scot a poursuivi le 11 mars ses travaux sur l'habitat avec une évaluation des potentiels de densification et de mutation du foncier, puis le 1^{er} avril sur la question agricole, avec une analyse des valeurs agronomiques et économiques des terres agricoles.
 - le Conseil syndical du Scot réuni le 16 mars a voté le budget 2021, pris connaissance des travaux des commissions et travaillé sur l'atlas foncier du secteur Scot.
- ✓ **Syndicat du Plateau** :

Travail sur la crèche intercommunale le 17 mars, sur un projet culturel le 24 mars et Conseil syndical le 31 mars avec budget 2021 et question de la restauration scolaire à l'échelle du plateau.
- ✓ **Syndicat du Marais de Saône** :

Le Conseil syndical du 24 mars a travaillé sur le budget 2021 et le programme de travaux 2021 dans le cadre du plan de gestion. L'inventaire de biodiversité faune et flore sur le secteur de la Crole sera lancé prochainement en fonction de la météo.
- ✓ **Syndicat du Musée des maisons comtoises de Nancray**

Le Conseil syndical du 25 mars a travaillé sur les orientations budgétaires, le projet Scientifique et Culturel du Musée, et le projet d'évolution et de restructuration du musée.
- ✓ **Sivu-Sages** (terrains de football)

Le Sivu a travaillé le 9 mars sur les orientations budgétaires, avec notamment la réfection du revêtement du terrain de Gennes.

➤ **Commissions municipales et groupes-projets :**

- ✓ **Compléments et adaptations à la composition des commissions et groupes-projets**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte plusieurs ajustements à la composition des commissions communales, comités consultatifs et groupes-projets, conformément au tableau joint en annexe.
- ✓ **Présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner**
 - Sentier de découverte de la Crole :

Le 23 mars, opération de dégagement d'un sentier de découverte à La Crole entre roseaux et saules, par Aline et David et les membres du groupe-projet. Il reste des aménagements à faire sur les zones les plus humides, un petit pont avec des troncs disponibles sur place, consolider certains passages, des bancs, un poste d'observation avec pancartes explicatives sur la faune et la flore à l'issue de l'inventaire de biodiversité qui sera mené par le syndicat du marais.

Il a fallu aussi ramasser de nombreux déchets (plastiques et divers), et la question de la qualité de l'eau est à surveiller avec le Grand Besançon.
N'hésitez pas à aller visiter ce site magnifique. Accès à proximité du petit rond-point. Bottes conseillées par temps de pluie.



Un plan d'eau de 90 mètres de long

Éléments rapportés par Michel Jannin

- Commission Communale des Impôts Directs :
Réunie le 24 mars, la commission a passé en revue les valeurs locatives foncières retenues comme base de calcul des impôts locaux, pour les changements récents en propriétés bâties et non bâties.
- Commission des finances :
Réunie le 26 mars, la commission a travaillé sur la préparation du budget 2021
- Eau de la source et fontaines
Le deuxième réservoir sous le jardin de l'école est finalement opérationnel, David ayant pu retrouver la bonde et la replacer. Merci à lui. Une visite du réservoir et des sources du Vernois sera prochainement organisée pour évaluer les opérations à conduire.

Éléments rapportés par Philippe Genilloux et Michel Jannin

Urbanisme : dossiers acceptés

Le 18/03/2021 : permis de construire numéro 025 267 21 C0002 – maison mitoyenne – rue des Vignes - parcelle cadastrée section AA numéro 79.

Le 26/03/2021 : déclaration préalable 025 267 21 C0004 – Abri de jardin – rue des Landes – parcelle cadastrée AB numéro 131.

Le 01/04/2021 : déclaration préalable 025 267 21 C0006 – deux pergolas en auvents ouverts et remplacement de deux fenêtres de toit – rue des Vergerots – parcelle cadastrée AA numéro 41.

Naissances :

Le 13 mars : naissance à Besançon de Candice, dont les parents, Damien GENILLOUX et Isabelle DALLONGEVILLE, sont domiciliés à Gennes. Bienvenue à Candice au village et félicitations aux heureux parents.

Informations diverses

✓ **Inscriptions scolaires pour la rentrée de septembre**

Les inscriptions scolaires, pour les enfants nés en 2018, peuvent s'effectuer en mairie pour la rentrée de septembre 2021. Les personnes peuvent se présenter en mairie le lundi de 13h30 à 17h45, ou sur rendez-vous, avec les pièces justificatives suivantes :

- Les pièces d'identités des 2 parents
- Le livret de famille
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (factures EDF, Téléphonie)
- Le carnet de santé à jour des vaccins

Si l'enfant arrive au village déjà scolarisé, fournir un certificat de radiation

✓ **Accueil des enfants à l'école pendant la semaine de fermeture**

Les enfants des personnes jugées « professions prioritaires » peuvent être accueillis à l'école pendant les jours de fermeture du 6 au 9 avril.

✓ **La statue de la vierge est revenue à Pâques**

Comme prévu, la statue de la Vierge a été réinstallée, en teinte naturelle. L'opération est financée par la paroisse.



✓ **Course cycliste annulée**

La course cycliste professionnelle « La Classic Grand Besançon Doubs » qui devait passer à Gennes le vendredi 16 avril, est finalement reportée en raison de la situation sanitaire.

Date du prochain conseil municipal

jeudi 6 mai 2021 à 20 H